



PREFET DE LA HAUTE- CORSE

## **Arrêté n °2013295-0002**

**signé par**  
**Le préfet de la Haute- Corse, Alain ROUSSEAU**

**le 22 Octobre 2013**

**001 - administrations déconcentrées régionales**  
**DREAL**  
**30 - Service Energie et Sécurité**

DREAL - Service risque énergie transport -  
Arrêté relatif à l'élaboration d'un plan de  
protection de l'atmosphère sur la région  
bastiaise



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**PREFET DE LA HAUTE-CORSE**



*ARRETE n°  
en date du  
relatif à l'élaboration d'un plan de  
protection de l'atmosphère sur la région  
bastiaise*

**LE PREFET DE LA HAUTE-CORSE**

*Vu le code de l'environnement, partie législative, livre II, titre II, notamment ses articles L.222-4 et suivants et, partie réglementaire, livre II, titre II notamment ses articles R.222-13 et suivants ;*

*Vu le code de la santé publique ;*

*Considérant que la valeur moyenne annuelle en dioxydes d'azote fixée par l'article R.221-1 du Code de l'environnement est atteinte et dépassée depuis 2010 sur la station trafic Saint Nicolas à Bastia ;*

*Considérant qu'il convient d'élaborer un Plan de Protection de l'Atmosphère sur la région bastiaise conformément à l'article R.222-13 du code de l'environnement ;*

*Considérant qu'il convient d'arrêter un périmètre et une commission chargée d'élaborer le plan de protection de l'atmosphère de la région bastiaise*

*Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de la Haute-Corse*

**ARRETE**

**Article 1 :**

*Un plan de protection de l'atmosphère (PPA) est élaboré sur la région bastiaise.*

*La zone couverte par ce plan est constituée du territoire des communes suivantes :*

***Bastia, Biguglia, Borgo, Brando, Furiani, Lucciana, Monte, Olmo, San-Martino -Di-Lota, Santa-Maria-Di-Lota, Vescovato, Ville-Di-Petrabugno.***

*Il est institué une commission chargée d'élaborer ce plan. Cette commission est organisée en groupes de travail dont l'animateur pour chaque groupe est la DREAL.*





